



CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE L'ABONNEMENT A MULTI-PLANNING

PREAMBULE

L'abonnement à "MULTI-PLANNING" dénommé «MULTI-PLANNING» par la suite est un service proposé par la société MULTI-PLANNING, Société à Responsabilité Limité SARL inscrite au RCS sous le numéro 480 388 180 00014 RCS VANNES, au capital de 400100€, dont le centre Technique est situé au 17 rue de l'Aillée - 44360 VIGNEUX - FRANCE – Internet : <http://www.multi-planning.com>, ci-après dénommée «MULTI-PLANNING».

ARTICLE 1 - DEFINITIONS

Accès à Internet :

MULTI-PLANNING est un service permettant aux Usagers d'accéder au réseau Internet et à ses différents services : consultation de services en ligne, échange de fichiers et, plus généralement, échange de données à travers le réseau.

Internet :

Réseaux de nombreux serveurs situés en divers lieux à travers le monde et reliés entre eux à l'aide de réseaux de télécommunications.

Usager :

Toute personne physique majeure, disposant de la capacité juridique, ou personne morale ayant souscrit l'abonnement au « MULTI-PLANNING » ayant reçu un courrier électronique émanant de MULTI-PLANNING contenant ses identifiants pour accéder au service.

Identifiant :

Terme qui désigne, d'une manière générale, l'identifiant de connexion, et le code confidentiel, permettant à l'Usager de s'identifier et de se connecter au MULTI-PLANNING.

ARTICLE 2 - OBJET

Les présentes dispositions, « le Contrat », ont pour objet de définir les modalités et conditions générales du MULTI-PLANNING à l'Usager.

Toute utilisation de MULTI-PLANNING est subordonnée au respect des présentes conditions générales.

La connexion au Service MULTI-PLANNING à l'issue de la réception par l'Usager de ses identifiants implique confirmation de la connaissance et de l'acceptation par l'Usager des Conditions Générales de Vente de MULTI-PLANNING.

ARTICLE 3 - SERVICES FOURNIS PAR MULTI-PLANNING

L'abonnement à "MULTI-PLANNING" permet à l'Usager d'accéder librement, sans limitation de durée aux informations contenues sur nos serveurs informatiques.

Ces informations comportent :

- Une liste d'utilisateurs autorisés à utiliser le service
- Une liste de Contacts (clients, fournisseurs, etc...)
- Une liste de Rendez-Vous (agenda)

pour un montant défini dans l'article 10.1. "Prix de l'offre" .

L'accès au Service "MULTI-PLANNING" est possible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf en cas de force majeure et sous réserve d'éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du service et des matériels.

Le droit accordé à l'Usager aux termes des présentes est personnel, incessible, non transférable.

3.1. L'accès au service "MULTI-PLANNING" sur ordinateur :

MULTI-PLANNING accorde à l'Usager un abonnement au service "MULTI-PLANNING" sur ordinateur de type PC, MAC, portable, etc... Ceci indépendamment des systèmes d'exploitations (Windows, Linux, MAC, etc...) puisqu'il suffit d'un simple navigateur internet pour accéder au service.

3.2. L'accès au service "MULTI-PLANNING" sur Pocket-PC :

MULTI-PLANNING accorde à l'Usager un abonnement au service "MULTI-PLANNING" sur ordinateur de type Pocket-PC, Palm. Ceci indépendamment des systèmes d'exploitations (Windows CE, PALM, PSION, etc...) puisqu'il suffit d'un simple navigateur internet pour accéder au service.

3.3. L'accès au service "MULTI-PLANNING" sur téléphone :

MULTI-PLANNING accorde à l'Usager un abonnement au service "MULTI-PLANNING" sur téléphone de nouvelle génération de type 3G (iPhone, iPad, HTC, etc). Ceci indépendamment de la marque du téléphone puisqu'il suffit d'un simple navigateur Internet pour accéder au service.

3.4. Accès à MULTI-PLANNING

3.4.1 Conditions d'accès à MULTI-PLANNING

L'accès au service "MULTI-PLANNING" implique que l'Usager soit à jour de ses obligations financières vis-à-vis de MULTI-PLANNING.

L'accès au service "MULTI-PLANNING" nécessite un ordinateur ayant un accès internet et une configuration qui inclus notamment les configurations suivantes :

PC Windows (depuis Microsoft Windows 98 SE)

PC Linux depuis version 2.4.10.

MAC depuis OS 8.5/8.6/9.0/9.1/9.2/X 10.1/X 10.2/X 10.3

"MULTI-PLANNING" fonctionne avec tous les navigateurs Internet les plus courants. Néanmoins pour une lisibilité accrue, il est recommandé d'utiliser des navigateurs Internet « open source » répondant aux normes W3C comme Mozilla (téléchargeable gratuitement sur le site www.multi-planning.com)

3.5. Comptes supplémentaires

Les Usagers "MULTI-PLANNING" peuvent créer des comptes d'utilisateurs secondaires qui donnent accès au service.

3.6. Interruption du service

"MULTI-PLANNING" se réserve la possibilité de suspendre l'accès à ses services pour des raisons de maintenance ou de mise à jour. "MULTI-PLANNING" préviendra, sur son site Internet (<http://www.multi-planning.com>) dans la mesure du possible, les Usagers des opérations de maintenance ou de mise à jour envisagées ou en cours, et ce sans être tenue à aucune garantie ni indemnité et/ou dommages-intérêts d'aucune sorte vis à vis des Usagers.

3.7. Modifications des prestations proposées

"MULTI-PLANNING" pourra réviser ses tarifs à tout moment sous réserves, si les nouveaux tarifs sont moins favorables pour l'Usager, d'en informer celui-ci un (1) mois à l'avance.

ARTICLE 4 - REGLES D'USAGE DE L'INTERNET

L'Usager déclare connaître et accepter les spécificités et les limites d'Internet et en particulier reconnaît :

- que la communauté des Usagers d'Internet a développé un code de bonne conduite que l'Usager déclare bien connaître, et qui est consultable notamment sur le site Internet <http://netiquette.afa-france.com>, et dont la transgression peut avoir pour effet d'exclure le contrevenant de l'accès à Internet, sans que Free ne puisse être tenue responsable de ce fait ;
- que les données circulant sur Internet ne doivent pas contrevenir aux lois, réglementations, chartes d'usages ou déontologies, nationales et internationales en vigueur ;
- que l'Usager, par son comportement et par les informations qu'il diffuse, fera en sorte de ne pas porter atteinte aux droits des tiers, notamment par :
 - la diffusion de matériel protégé par un droit de propriété intellectuelle, littéraire, artistique. Les données circulant sur Internet pouvant être réglementées en terme d'usage ou protégées par un droit de propriété, l'Usager est donc l'unique responsable de l'utilisation des données qu'il consulte, stocke et transporte sur Internet ;
 - la propagation de propos, d'images ou de sons pouvant constituer une diffamation, une injure, un dénigrement ou portant atteinte à la vie privée, aux bonnes moeurs ou à l'ordre public ; que les données circulant sur le réseau Internet sont susceptibles d'être détournées : la communication par l'Usager de données confidentielles est faite à ses risques et périls.

ARTICLE 5 - UTILISATION DES CODES D'ACCES ET IDENTIFIANTS

5.1. Modalités de remise

Les identifiants (login et mot de passe) sont adressés par courrier électronique au nom et à l'adresse déclarés par l'Usager. Dans toute correspondance, postale ou électronique, adressée au service "MULTI-PLANNING", l'Usager devra mentionner ses identifiants (login) pour faciliter et authentifier le traitement.

L'Usager s'engage à communiquer ses coordonnées exactes à MULTI-PLANNING et à lui notifier par courrier électronique ou courrier postal toute évolution de ses coordonnées bancaires. L'accès au service "MULTI-PLANNING" n'est possible qu'après validation par les services de MULTI-PLANNING des coordonnées (nom, adresse, numéro de ligne téléphonique et coordonnées bancaires) déclarées par l'usager.

5.2. Caractère personnel et confidentiel

Les identifiants sont strictement personnels et confidentiels. L'Usager est seul responsable de la garde et de l'utilisation des identifiants que MULTI-PLANNING lui aura transmis. L'Usager s'engage à conserver secret ses identifiants et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. Toute connexion au service ou transmission de données effectuées en utilisant les identifiants de l'Usager seront réputées avoir été effectuées par l'Usager lui-même ou l'un de ses préposés ou une personne dont il a la garde et donc sous sa responsabilité.

5.3. Perte et vol

En cas de perte ou de vol ou, plus généralement, de détournement des identifiants par des tiers, l'Usager s'engage à avertir MULTI-PLANNING, sans délai, par courrier électronique (e-mail), cette information devant être confirmée par lettre recommandée avec accusé de réception.

5.4. Modifications

MULTI-PLANNING se réserve le droit, en cours d'exécution du contrat, de modifier et/ou changer tout ou partie des identifiants, notamment pour des raisons d'ordre technique ou de sécurité, sans que l'Usager ne puisse réclamer une quelconque indemnité. Cependant, dans la mesure du possible, MULTI-PLANNING informera l'Usager quinze jours (15) avant cette modification.

ARTICLE 6 - ASSISTANCE

Modalités

MULTI-PLANNING met à la disposition des Usagers service "MULTI-PLANNING" un service d'assistance (support) par courrier électronique à l'adresse support@multi-planning.com

MULTI-PLANNING mobilise tous les moyens dont elle dispose pour tenter d'apporter une réponse à toute demande d'assistance valide dans les 3 jours suivant réception.

L'Usager pourra également soumettre toutes ses contestations commerciales à MULTI-PLANNING par courrier postal. Il devra pour cela adresser ses réclamations à "Abonnement MULTI-PLANNING – Service Fidélisation Adresse du siège". Elles ne sont valables et prises en considération que si elles sont envoyées par courrier postal avec justificatifs. Une réponse sera apportée à l'abonné dans un délai minimum de quinze jours.

ARTICLE 7 - IDENTIFICATION DE L'ABONNE

7.1. Informations obligatoires

L'Usager personne physique de plus de 18 ans où l'Usager émancipé s'il amène la preuve de son émancipation déclare sa pleine capacité juridique. Pour obtenir un accès au service, l'Usager s'engage à communiquer ses coordonnées exactes à MULTI-PLANNING .

Dans toute correspondance, électronique, postale ou téléphonique, adressée à MULTI-PLANNING, l'Usager s'engage à mentionner ses identifiants (login et mot de passe) afin de faciliter l'authentification et le traitement de ses demandes. Toute demande incomplète ne pourra être traitée par MULTI-PLANNING.

7.2. Caractère exact et actuel de ces informations

Toutes coordonnées communiquées par l'Usager doivent être exactes

De la même manière, l'Usager devra informer, par écrit avant le 20 du mois en cours, MULTI-PLANNING de toute modification concernant sa domiciliation bancaire et s'engage également à prévenir son nouvel établissement bancaire du prélèvement mensuel qui s'effectuera sur son compte au titre de l'abonnement.

A défaut de respect de ces dispositions, MULTI-PLANNING ne saurait être tenue pour responsable des conséquences que pourrait subir l'Usager et/ou les tiers dans l'hypothèse où l'Usager aurait omis de notifier à MULTI-PLANNING toute modification dans les délais requis.

7.3. Protection des données à caractère personnel

En application de la loi n° 2000-719 du 1er août 2000, les informations nominatives déclarées par l'Usager pourront être communiquées sur réquisition des autorités judiciaires.

Les informations nominatives déclarées par l'Usager sont destinées à MULTI-PLANNING et à toute société affiliée et seront utilisées pour les seules nécessités de la gestion du Contrat de l' Usager et, le cas échéant, pour toute opération de marketing direct, sauf si l'Usager fait part à MULTI-PLANNING de son refus exprimé par courrier.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, l'Usager peut accéder aux informations nominatives le concernant et les faire rectifier ou supprimer le cas échéant, en contactant MULTI-PLANNING – Service Juridique - Adresse du siège.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITE

8.1. Responsabilité de MULTI-PLANNING

La responsabilité de MULTI-PLANNING est limitée, à l'envoi des données par téléchargement sur internet.

C'est l'Usager qui aura à sa charge la sauvegarde de ces informations en se connectant sur le site MULTI-PLANNING.

Ainsi, MULTI-PLANNING ne peut en aucune manière être tenue responsable d'une perte éventuelle des données de contacts ou de l'agenda de l'Usager.

Par ailleurs, MULTI-PLANNING se dégage de toute responsabilité en cas d'utilisation du Service MULTI-PLANNING non conforme aux présentes Conditions Générales de Vente.

MULTI-PLANNING s'engage à mettre en oeuvre tous les moyens dont elle dispose pour assurer au mieux l'accès au service par ses Usagers.

La responsabilité de MULTI-PLANNING ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de faits indépendants de sa volonté, notamment, l'interruption du Service Internet résultant de la défaillance du réseau de l'opérateur de télécommunications ou la défaillance du matériel de réception des destinataires des messages.

MULTI-PLANNING est tenue à une stricte obligation de neutralité en tant que hébergeur des informations de l'Usager, mais n'apporte aucune garantie et n'assume aucune responsabilité en cas de perte de ces données.

Il est expressément convenu que, si la responsabilité de MULTI-PLANNING était retenue dans l'exécution du présent contrat, l'abonné ne pourrait prétendre à d'autres indemnités et dommages et intérêts que le remboursement des règlements effectués, au titre des frais d'abonnement au " service MULTI-PLANNING", au cours des deux derniers mois, sans préjudice de saisie des juridictions compétentes.

8.2. Responsabilité de l'abonné

L'Usager est seul responsable de la garde et de l'utilisation des identifiants que MULTI-PLANNING lui aura transmis. L'Usager prend à ses risques et périls toute divulgation de mots de passe ou codes confidentiels. En cas d'utilisation détournée ou non autorisée des identifiants de l'Usager, la responsabilité de l'Usager ne sera dérogée à l'égard de MULTI-PLANNING qu'à compter d'un délai d'un jour ouvrable courant après la date mentionnée sur l'accusé de réception de la lettre de notification informant MULTI-PLANNING. L'Usager devra prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de ses propres données et/ou logiciels contre la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

8.3. Cas de force majeure ou cas fortuit

Les parties ne sont pas tenues pour responsables, ou considérées comme ayant failli aux présentes conditions générales d'utilisation, pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure ou un cas fortuit habituellement reconnu par la jurisprudence. Le cas de force majeure ou cas fortuit suspend les obligations nées du contrat pendant toute la durée de son existence.

« MULTI-PLANNING » ne pourra être tenu pour responsable en cas de panne causé par une source externe à son périmètre de responsabilité telles que des perturbations liées aux lignes téléphoniques des Usagers, ou liées aux abonnements de connexion à Internet des Usagers.

« MULTI-PLANNING » ne pourra non plus être tenu pour responsable pour des problèmes de virus informatiques ou de problème de détérioration de logiciels ou matériels informatique appartenant à l'Usager. De par sa conception, MULTI-PLANNING n'est pas physiquement « présent » sur les ordinateurs, car il n'y a ni logiciel à installer ou à télécharger : MULTI-PLANNING fonctionne avec les navigateurs web déjà présents sur l'ordinateur de l'Usager.

ARTICLE 9 - ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DU CONTRAT

9.1. Entrée en vigueur et durée

Le Contrat prend effet à la date de la validation par MULTI-PLANNING de l'ensemble des documents constitutifs de son dossier cités dans le formulaire d'inscription. Cette validation sera notifiée par MULTI-PLANNING à l'Usager par courrier électronique et/ou courrier postal.

Ce contrat est renouvelable par tacite reconduction sauf résiliation dans les modalités prévues par l'article 11 des présentes.

Pendant toute la durée du Contrat, l'Usager est soumis aux présentes conditions générales.

9.2. Rétractation

En application de l'article L 121-20 du Code de la Consommation, l'Usager dispose d'un droit de rétractation en cas de souscription en ligne sur Internet ou par téléphone.

Ce droit peut être exercé dans un délai de sept (7) jours francs à compter de la date de souscription du contrat correspondant à la date de saisie par le souscripteur de la demande, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à :
Abonnement MULTI-PLANNING - Rétractation – Adresse du siège.

Il est rappelé, en application de l'article L 121-20-2 du Code de la Consommation, que l'Usager qui utilise le Service MULTI-PLANNING avant la fin du délai de sept (7) jours francs perd la faculté d'exercer son droit de rétractation.

En cas de rétractation, le remboursement des sommes dont l'Abonné aura été éventuellement prélevé au titre de MULTI-PLANNING sera effectué sous réserve que le Service n'ait pas été utilisé dans les conditions décrites ci-dessus.

ARTICLE 10 - FACTURATION

10.1. Prix de l'offre :

Le prix est de 15 Euros HT, soit 17,94 Euros TTC par abonné sans engagement de durée.

Ce prix unitaire est à multiplier par le nombre de personnes inscrites sur le même planning dans le même mois.

Il est calculé au prorata du nombre de jours utilisés dans ce mois.

La facturation s'effectue en début de mois sur une base mensuelle, payable d'avance.

Ce tarif pourra être dégressif en fonction du nombre d'utilisateurs facturé mensuellement.

Le tarif pourra également évoluer en accord avec l'Usager, selon les nouvelles fonctions / modules / services proposés par MULTI-PLANNING dans le futur.

En cas de non-utilisation ou d'utilisation partielle du service MULTI-PLANNING, la facturation mensuelle est la même.

10.2. Modalités de facturation

L'abonnement de l'Usager est facturé mensuellement par MULTI-PLANNING. Il est réglé par prélèvement automatique sur le compte courant (bancaire ou postal) du client. Les comptes sur livret, compte épargne ou livret ne sont pas acceptés par MULTI-PLANNING.

En début de mois, MULTI-PLANNING prélèvera le montant du forfait du mois qui commence ainsi que les éventuels services optionnels proposés par MULTI-PLANNING auxquels l'Usager aura souscrit au cours du (des) mois déjà écoulé(s).

MULTI-PLANNING délivre chaque mois une facture à l'Usager. La facture de l'Usager est exclusivement disponible en ligne sur le site www.multi-planning.com. Le client sera libre de la consulter, de la copier ou de l'imprimer. En aucun cas, MULTI-PLANNING n'enverra au client de facture sur support papier. A moins que le client ne procède à des réclamations auprès de MULTI-PLANNING dans un délai de quinze jours à compter de sa transmission en ligne, le client est réputé avoir accepté la facture et renonce à toute demande à raison de toute erreur ou différence qui n'aurait pas été signalée à MULTI-PLANNING dans le délai mentionné ci-dessus.

Tout retard de paiement pourra entraîner de plein droit, à l'issue d'une mise en demeure adressée par courrier électronique et restée sans effet pendant quinze jours (15), la facturation de frais de traitement. Les sommes dues, mais non encore facturées deviendront immédiatement exigibles. Les sommes précédemment versées par le client resteront acquises à MULTI-PLANNING. Les éventuels frais de traitement des impayés seront également supportés par le client de mauvaise foi. En cas d'impayé, MULTI-PLANNING se réserve le droit de résilier ou suspendre le service et de confier le recouvrement amiable et/ou contentieux à une société de recouvrement, après l'envoi de deux courriers électroniques de rappel.

ARTICLE 11 - RESILIATION, SUSPENSION

11.1. A l'initiative de MULTI-PLANNING

MULTI-PLANNING se réserve le droit de résilier ou suspendre de plein droit le contrat, sans que l'Usager ne puisse lui demander une quelconque indemnité, en cas de violation grave ou renouvelée d'une des clauses des présentes conditions générales de vente de MULTI-PLANNING et en particulier dans le cas où :

MULTI-PLANNING constaterait des actes de piratage ou de tentative d'utilisation illicite des informations circulant sur le réseau ayant pour cause ou origine la connexion avec l'Usager.

Dans le cas où l'une des hypothèses visées ci-dessus se réaliserait, MULTI-PLANNING se réserve le droit d'interrompre immédiatement la connexion de l'Usager au service d'accès, sans indemnité ni préavis.

MULTI-PLANNING se réserve le droit de résilier ou de suspendre, de plein droit, sans préavis ni formalité judiciaire, le présent contrat par courrier électronique en cas d'incident ou de retard de paiement, et sans que l'Usager puisse prétendre à une quelconque indemnité du fait de l'interruption de l'accès au service.

La résiliation pour les cas visés précédemment fera l'objet de la perception des frais administratifs et techniques de fermeture de l'accès dans les conditions prévues à l'article 11.2 des présentes.

11.2. A l'initiative de l'Usager :

11.2.1 Résiliation totale de l'ensemble du compte :

La résiliation totale à l'initiative de l'Usager peut s'effectuer à tout moment.

Elle ne comporte pas de délai de carence.

Elle devra dans tous les cas s'effectuer par un envoi recommandé avec demande d'accusé de réception d'une lettre de demande de résiliation.

En application de l'article 7 des présentes, il est rappelé que toute demande de résiliation ne comportant pas au minimum les nom et prénom du titulaire de l'accès ne sera pas prise en compte.

La résiliation prendra effet à la date indiquée dans ce courrier.

Le montant prélevé d'avance pour l'ensemble de ce compte pour le mois ne sera remboursé en aucun cas.

La résiliation complète entraînera la suppression totale de toutes informations liées à ce compte, ainsi qu'à tous les utilisateurs liés à ce compte.

Aucune réclamation de récupération de données ne pourra ensuite être déposée par l'Usager.

Aucun frais administratif et technique de fermeture de l'accès ne seront dus par l'Usager.

11.2.1 Résiliation partielle d'un ou plusieurs comptes utilisateurs :

Il est possible à l'Usager de résilier seulement un ou plusieurs comptes utilisateurs et de garder l'usage des autres comptes utilisateurs.

Cette résiliation à l'initiative de l'Usager peut s'effectuer à tout moment.

Elle ne comporte pas de délai de carence.

Elle devra dans tous les cas s'effectuer en ligne dans la partie "Administration / Utilisateur" en cliquant sur la croix rouge en face de l'utilisateur à supprimer.

Seul l'administrateur du compte pourra effectuer cette action.

Un compte utilisateur résilié ne pourra pas être réactivé.

La résiliation prendra effet à la date du jour de cette action.

Le montant prélevé d'avance pour ce compte pour le mois ne sera remboursé en aucun cas.

La résiliation complète n'entraînera pas la suppression des informations liées à ce compte : celles-ci resteront accessibles, au moins du compte administrateur.

Aucun frais administratif et technique de fermeture de l'accès ne sera du par l'Usager.

ARTICLE 12 – CONFIDENTIALITE

MULTI-PLANNING met tout en oeuvre afin de garantir la sécurisation et la confidentialité des données de l'Usager. Aucune donnée ne sera divulguée à de tierces parties. MULTI-PLANNING utilise déjà les dernières technologies de cryptage dans l'envoi des données sur Internet.

Un contrat de confidentialité complémentaire à ces conditions générales de vente pourra être signé entre l'Usager et MULTI-PLANNING.

ARTICLE 13 - MODIFICATIONS

MULTI-PLANNING recherche continuellement l'amélioration de ses services de manière à en faire profiter pleinement ses clients et se fait un devoir de réactualiser régulièrement les termes des présentes Conditions Générales afin de prendre en compte toute évolution légale, juridique et/ou technique. Dans cette optique, lorsqu'elles ont pour conséquence d'aboutir à une amélioration du service pour l'Usager, les conditions générales en ligne prévalent sur les conditions générales imprimées.

L'Usager se tiendra au courant des éventuelles modifications apportées aux conditions générales qu'il pourra consulter sur le site de MULTI-PLANNING. A défaut de résiliation de sa part dans les conditions prévues par l'article 11, il sera réputé avoir accepté ces modifications.

ARTICLE 14 - LITIGES

Dans l'éventualité où l'une quelconque des dispositions du contrat serait déclarée nulle ou sans effet, de quelque façon et pour quelque motif que ce soit, elle serait réputée non écrite et n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions.

Le contrat est régi par la loi française. Toutes les contestations qui pourraient s'élever entre les parties à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution du présent contrat seront soumises, à défaut d'accord amiable, à la compétence exclusive du tribunal compétent dans le ressort de la Cour d'Appel de Nantes, à l'exception des litiges concernant des personnes non-commerçantes et pour lesquelles les règles légales d'attribution de compétence s'appliquent.